

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'archéologie romande
<b>Herausgeber:</b>	Bibliothèque Historique Vaudoise
<b>Band:</b>	149 (2014)
<b>Artikel:</b>	L'ancienne église Saint-Mathieu de Vuillonnex à Genève : l'étude des vestiges archéologiques dégagés sur le site de l'ancienne église et son insertion dans le contexte des églises rurales de la région genevoise
<b>Autor:</b>	Terrier, Jean
<b>Kapitel:</b>	IV: Considérations générales
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-835667">https://doi.org/10.5169/seals-835667</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## IV. Considérations générales

L'évolution du site de l'ancienne église Saint-Mathieu, depuis sa fondation jusqu'à son abandon définitif, peut désormais être présentée sous la forme d'un scénario élaboré à partir des sources historiques et des résultats obtenus lors des fouilles archéologiques. Pour commenter ses découvertes, l'archéologue-médiéviste fait constamment appel à différentes disciplines, la recherche historique restant pourtant le domaine le plus sollicité tant avant que pendant, et bien sûr après les investigations effectuées sur le terrain. A Vuillonex, le simple fait d'avoir pu localiser l'emplacement de l'église Saint-Mathieu, aujourd'hui disparue, démontre l'intérêt de ce type de documentation qu'il convient d'exploiter avant toute approche archéologique. Ensuite, au cours de la mise au jour des vestiges sur le chantier comme lors de l'élaboration des données, culture archéologique et culture historique s'imbriquent progressivement pour déboucher sur des processus d'identification plus ou moins explicites, qui conduiront par exemple à reconnaître immédiatement le plan d'une église ou la fonction d'un carreau d'arbalète. Finalement, la mise en perspective des résultats obtenus dans un contexte historique élargi permet d'esquisser plusieurs propositions interprétatives.

*Les premières traces d'occupation.* Les premières traces d'occupation consistent en une petite route pavée de galets, une vaste dépression creusée dans le gravier naturel et plusieurs fosses aux dimensions plus modestes. Le matériel récupéré dans le contexte témoigne d'une occupation humaine à proximité dès

Légende, voir p. 98.

La Tène finale et c'est sans doute vers le début de notre ère qu'un domaine est établi dans les environs immédiats. L'analyse des structures dégagées sur le site même de Vuillonex atteste le déploiement d'activités liées à l'extraction de gravier et à l'artisanat jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle. Bien qu'aucune structure ne puisse être attribuée aux périodes suivantes, les quelques monnaies et fragments de céramique découverts indiquent une présence continue jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle. On pourrait toutefois lier ces rares objets à la fréquentation de la route qui sera maintenue au fil des siècles. C'est donc le long de cet axe et dans ce contexte que les premières sépultures seront inhumées à la fin du haut Moyen Âge.

*La fondation du centre religieux (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle; phases 1, 2 et 3).* Les premières tombes sont donc aménagées à l'époque carolingienne, le long d'une petite route de campagne, à proximité d'une nécropole située à 200 mètres au nord-est qui est vraisemblablement abandonnée à cette période. Des petites constructions funéraires sont édifiées pour des sépultures privilégiées dont une, à l'est, se maintiendra longtemps alors qu'une autre, située à l'ouest, sera détruite au profit d'une première église autour de laquelle se regroupent plusieurs tombes. Au nord, se développe un établissement à caractère civil composé d'un bâtiment principal, d'un grenier et d'un fond de cabane.

Au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, la réorganisation politique entreprise par la dynastie carolingienne s'accompagne d'une prise en main des institutions et des biens ecclésiastiques; de nombreuses églises sont fondées sous l'impulsion de riches propriétaires, l'épiscopat

déléguant à cette classe sociale le soin de construire des églises rurales, tout en se réservant le droit de les consacrer. Ce mouvement qui s'amorce à la fin du haut Moyen Âge porte en lui les germes d'une mutation de la société qui aboutira à l'organisation de l'Eglise médiévale<sup>384</sup>. La paroisse devient le pôle de référence des fidèles, un cimetière communautaire s'établit peu à peu autour de l'église<sup>385</sup>, il constitue le lieu de rencontre privilégié de la communauté rurale<sup>386</sup>, provoquant ainsi l'abandon des nécropoles organisées en rangées qui se trouvent aujourd'hui généralement isolées dans les campagnes<sup>387</sup>. C'est le patron laïc qui nomme un desservant pour son église, l'évêque lui conférant l'ordination et la *cura animarum*. Le prêtre doit généralement payer une redevance au patron pour obtenir l'église, ce dernier l'ayant dotée d'un patrimoine foncier, le manse, qui fournira le revenu destiné au desservant de l'autel<sup>388</sup>. La généralisation de la dîme, obligatoire dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>389</sup>, suppose que l'on attribue un territoire bien défini à la paroisse permettant la levée de cet impôt, dont le rôle dans la constitution d'un réseau paroissial plus dense n'est pas négligeable<sup>390</sup>. A l'origine entièrement sous contrôle épiscopal, ce revenu est réparti entre l'évêque, le prêtre, les pauvres et l'entretien de l'église; dès le IX<sup>e</sup> siècle, certains patrons vont toutefois usurper ces dîmes qui deviennent ainsi des redevances seigneuriales<sup>391</sup>.

A Vuillonnex, la petite église ouest, bientôt remplacée par le grand sanctuaire en bois, pourrait être interprétée comme la paroissiale, ou tout au moins comme une église accueillant une communauté de fidèles dont les membres défunt furent ensevelis dans la proximité immédiate. La chapelle funéraire située à l'est abrite certainement la tombe d'un personnage important puisque cet édifice se maintiendra au fil des siècles; il pourrait s'agir de la tombe du fondateur qui bénéficie ainsi directement de la prière du clergé. Le bâtiment au nord avec ses deux annexes conviendrait parfaitement à la maison du prêtre dont on sait qu'elle devait être édifiée à l'intérieur de l'enclos protégé et à proximité de l'église; quant aux 49 parcelles signalées

sur la mappe sarde comme étant « audit lieu appellé St Mathieu », elles totalisent une surface de 8 hectares qui pourrait constituer le manse attribué à la fondation de l'église<sup>392</sup> et dont le souvenir se serait perpétué dans l'intitulé des lieux-dits.

L'utilisation du bois dans la construction de ces différents édifices religieux peut paraître exceptionnelle en regard de la faiblesse de l'échantillonnage à disposition pour cette époque assez tardive. La carence d'exemples dans les régions avoisinantes n'est guère surprenante car les traces laissées par ces bâtiments sont très mal conservées et donc rarement observées lors de fouilles archéologiques. Pourtant, ce passage d'une architecture de bois à une architecture de pierre est un fait reconnu, précisément grâce à l'archéologie, pour d'autres réalisations majeures, que sont les sites fortifiés dont les premières manifestations, mottes et enceintes<sup>393</sup>, se traduisent aux environs de l'an mil, par des ouvrages de terre et de bois<sup>394</sup>.

L'étude de la population inhumée à Vuillonnex au cours des IX et X<sup>e</sup> siècles est riche d'enseignements<sup>395</sup>. L'analyse des caractères non métriques (caractères discrets crâniens et caractères dentaires) révèle un ensemble de sujets qui ne présentent pas d'indice d'apparentement lors de la première phase d'inhumation, ces indices se multipliant par contre au fil des phases subséquentes. Cela confirme que nous sommes en présence d'un groupe de fondateurs d'un nouvel espace funéraire qui accueillera dès lors leurs descendants qui présentent une morphologie stable. S'il y a peut-être eu un renouvellement de la population par des mariages avec des personnes extérieures, il y a en tous les cas une continuité et une stabilité de la population initiale qui reste établie dans la proximité du centre religieux. Les résultats obtenus à partir de la paléodémographie et des analyses métriques sont également précieux. Ainsi, la forte mortalité observée chez les jeunes adultes dans la première phase, en particulier chez les hommes, associée au fait que les adultes sont en nombre insuffisant pour les deux phases suivantes, implique que la population de Vuillonnex n'était alors démographiquement pas viable. Ce constat lié aux résultats obtenus sur les sujets étudiés démontrent qu'ils sont de plus petite

384 Perin/Reynaud 1989, pp. 380-382.

385 Zadora-Rio 2008, pp. 12-13; Colin 2009, p. 246.

386 Chelini 1991, pp. 257-259.

387 Colardelle M. 1991, pp. 132-133.

388 Aubrun 1986, pp. 42-45.

389 Depyrot 1994, pp. 142-143.

390 Reynaud 1999, pp. 97-99.

391 Imbart de la Tour 1900, p. 153; Leguay 1984, pp. 39-40.

392 Aubrun 1986, p. 44 et pp. 58-59.

393 Colardelle M./Mazard 1979, pp. 65-97.

394 Colardelle M. 1989, pp. 354-355.

395 Voir *infra* Suzanne Eades et Christian Simon (pp. 252-267).

taille si on les compare aux ensembles antérieurs et postérieurs de la région est sans doute à mettre en relation avec de fortes contraintes environnementales impliquant des conditions de vie extrêmement défavorables. Ces observations convergent toutes vers la théorie d'une « déprise carolingienne » qui correspondrait à une période particulièrement difficile pour les populations européennes avant la reprise des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles initiée par une amélioration climatique dès l'an mil qui aurait eu un fort impact sur les cultures céréalier et l'amélioration nutritionnelle conséquente<sup>396</sup>.

Quel grand propriétaire, quelle famille seigneuriale est à la base de cette fondation carolingienne qui deviendra le chef-lieu du décanat de Vuillonnex ? Aucun texte contemporain ne fournit une réponse tangible à cette question. Cependant, une piste est suggérée par la présence des puissants seigneurs de Confignon qui possèdent un château dans la paroisse du même nom et qui apparaissent comme la seigneurie la plus étendue sur Bernex et Vuillonnex au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>397</sup>. Le premier membre connu de cette famille est un chanoine qui appartient au chapitre cathédral de Genève à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>398</sup> et les Confignon sont titulaires du vidomnat au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>399</sup>, fonction héréditaire chargeant le vidomne de rendre, au nom de l'évêque, la justice aux hommes soumis à la juridiction du prélat. Ce titre sera usurpé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par le comte de Savoie qui se verra accorder l'inféodation du vidomnat par l'évêque en 1290<sup>400</sup>. En 1547, la seigneurie passe au Menthon, à la suite du mariage de Bernarde, fille du dernier Confignon de la lignée légitime, avec Charles de Menthon. Le duc de Savoie érigera la seigneurie en baronnie le 1<sup>er</sup> novembre 1598, peu après la destruction du château de Confignon par les troupes genevoises, et c'est Alphonse Maillard, baron de Tournon, qui en hérita en 1645. Les immenses parcelles qui s'étendent au sud et à l'ouest de l'église de Vuillonnex sont mentionnées comme propriétés du « Noble Marquis de Tournon » sur les registres du cadastre sarde de 1730. Peut-on déduire, en regard de ce qui précède, qu'elles appartenaient aux seigneurs de Confignon lors de la fondation de

Vuillonnex ? Dans quelle mesure cette hypothèse est-elle confortée par la présence de silos à l'intérieur de l'église de Confignon, seul autre exemple connu avec celui de Vuillonnex d'une telle pratique sur territoire genevois ?

*L'apogée du centre religieux (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle; phases 4 et 5).* Déjà à la fin du X<sup>e</sup> siècle sans doute, mais surtout à partir du XI<sup>e</sup> siècle, les constructions de bois sont progressivement remplacées par des édifices maçonnés. Une petite église, autour de laquelle s'organise désormais le cimetière, est aménagée à l'est, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle funéraire. A l'ouest, une grande église, qui se distingue par son organisation interne, est édifiée avec une annexe importante adossée contre le flanc nord de son chœur. De nombreuses fosses que nous attribuons à des silos à céréales sont creusées dans les édifices ainsi qu'à l'extérieur, plus particulièrement dans l'annexe de l'église ouest et au nord, le long de la route.

La coexistence de deux églises sur un site rural ne constitue pas une exception en territoire genevois<sup>401</sup>. Cette particularité a été par ailleurs bien étudiée en Provence dans le cas de prieurés ayant également un rôle paroissial. Les édifices étant généralement accolés, on attribue une nef à l'office monastique alors que la seconde serait réservée aux paroissiens. La fonction funéraire peut être avancée dans certains cas, une simple annexe funéraire pouvant être à l'origine d'une église double<sup>402</sup>. A Vuillonnex, la petite église orientale dont les proportions se rapprochent de plusieurs paroissiales contemporaines découvertes sur d'autres sites du canton de Genève peut être considérée comme l'église paroissiale. On assisterait ainsi à un transfert de fonction de l'église occidentale primitive vers le nouveau sanctuaire oriental. Le fait que le cimetière se développera désormais exclusivement autour de cette église orientale et qu'elle se maintiendra après l'abandon de la grande église occidentale vient à l'appui de cette hypothèse. C'est elle qui apparaîtra comme église paroissiale dans les procès-verbaux des visites pastorales du XV<sup>e</sup> siècle sous le vocable de Saint-Mathieu. Ce vocable est très rare, totalement absent

396 Colardelle M./Verdel 1993 b, pp. 362-363.

397 Bertrand 1980, p. 32.

398 Ganter 1976, p. 20.

399 De La Corbière 2005, pp. 116-120.

400 Mallet 1852, pp. 124-154.

401 Une église double a été mise en évidence lors des fouilles de l'église Saint-Sylvestre de Compesières (voir Terrier/Plan 2011, pp. 26-30). A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle église liée à l'installation des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem est adossée au nord de la paroissiale.

402 Codou/Fixot 1996, pp. 209-210.

dans l'ancien diocèse de Lausanne<sup>403</sup>, il n'apparaît qu'une fois dans l'ancien diocèse de Genève<sup>404</sup>. Saint Mathieu, apôtre et évangéliste, aurait été martyr en Ethiopie selon le martyrologue romain et son corps transféré à Salerne au XI<sup>e</sup> siècle ; le pape Grégoire VII affirme la présence de ses reliques dans cette ville en 1080<sup>405</sup>. Cette datation tardive pourrait confirmer le changement de fonction du petit édifice à cette époque, qui de chapelle funéraire deviendrait alors église paroissiale placée sous ce nouveau vocable.

La fonction de la grande église occidentale semble liée au statut particulier du site : elle correspondrait aux chapelles capitulaires citées dans certains textes, à l'intérieur desquelles les doyens réunissaient régulièrement le clergé de leur circonscription sous la forme d'un chapitre rural<sup>406</sup>. L'annexe établie contre le mur nord du chœur représente un bâtiment prestigieux pour une période aussi haute et dans un contexte rural. Le nombre élevé de silos à grains de grande capacité lui conférerait un rôle assimilable à celui d'une grange des dîmes perçues par le doyen, dont le produit se trouverait ainsi en lieu sûr dans un espace circonscrit autour de l'église ; espace comprenant le cimetière et bénéficiant des avantages conférés par le diplôme d'immunité attribué au territoire d'asile qui est mentionné dès le Bas Empire<sup>407</sup>. Le fait que des silos, structures à caractère civil, cohabitent avec des sépultures dans un lieu consacré n'est pas inhabituel et l'utilisation profane des cimetières est un fait établi au Moyen Âge dans de nombreuses régions<sup>408</sup>.

Le régime alimentaire carné révélé par l'étude de la faune mise au jour sur le site indique un statut social ordinaire de ses occupants<sup>409</sup>. Cette observation confirmerait le fait que les doyens, personnages prestigieux faisant partie de l'élite sociale<sup>410</sup>, ne résidaient pas dans le chef-lieu de leur circonscription puisqu'ils se faisaient généralement remplacer par de simples vicaires pour célébrer les services divins. Ce constat est d'ailleurs corroboré par l'étude des

fragments de céramique conservés<sup>411</sup> qui conclut à une vaisselle modeste en aucun cas comparable à celle observée en contexte urbain, notamment pour ce qui concerne les pichets à glaçure plombifère dont les pastilles décorées sont très simples ; la glaçure étant superficielle et non couvrante.

*Le déclin du centre religieux (à partir du XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle ; phases 6 et 7).* Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les sépultures investissent progressivement l'espace situé entre les deux édifices religieux, puis le cimetière se développera sur l'emplacement de l'église ouest qui sera détruite, ainsi que son annexe, dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les comtes de Genève et les comtes de Savoie sont en conflit presque permanent<sup>412</sup>. L'impact de ces hostilités sur la population des campagnes est difficile à évaluer, elles ont certainement amorcé la fin de cette période d'expansion économique et démographique dont a bénéficié d'ailleurs toute l'Europe depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, des disettes affaiblissent la population, auxquelles succède très vite un autre fléau, les grandes épidémies de peste dont les premières, particulièrement dévastatrices, frappent en 1348 et 1360. La conjonction de ces trois éléments – guerre, famine et peste – n'entraîne cependant pas de suppression de paroisse dans le diocèse de Genève<sup>413</sup>, seuls certains hameaux disparaissent, à l'image de Challoux situé à proximité de Vuillonnex, entre Bernex et Laconnex<sup>414</sup>.

Si cette situation catastrophique a certainement eu des incidences sur le développement des églises de Vuillonnex, c'est plus vraisemblablement le déclin des doyens, issu d'une volonté de centralisation du pouvoir de la part de l'évêque au début du XIII<sup>e</sup> siècle, qui, à terme, a provoqué la suppression de l'église liée à cette fonction. L'importance du centre religieux aurait donc diminué progressivement, une idée confirmée par le fait que l'église n'a pas été dotée d'un chœur rectangulaire de tradition cistercienne au XIII<sup>e</sup> siècle, contrairement à toutes les autres églises rurales fouillées dans le canton.

Les procès-verbaux des visites pastorales du XV<sup>e</sup> siècle font état de la pauvreté des paroissiens de

403 Benzerath 1914.

404 Burlet 1916.

405 Baudot 1925, p. 457.

406 Toussaint 1947, p. 66.

407 Ducloux 1994, pp. 15-25.

408 Alexandre-Bidon 1998, pp. 252-255; Boissavit-Camus/Zadora-Rio 1996, p. 52 ; Alexandre-Bidon 1996-2, pp. 91-92 ; Treffort 1996-2, p. 151 ; Saint-Jean Vitus 2013, pp. 113-114.

409 Voir *infra* Claude Olive (pp. 281-283).

410 De La Corbière 2009, pp. 28-29.

411 Voir *infra* Michelle Joguin Regelin (pp. 217-225).

412 Duparc 1978, p. 193.

413 Binz 1973, pp. 62-66.

414 Genequand J.-E. 1978, pp. 131-135.

Vuillonnex, qui ne sont pas même tenus de fournir l'huile pour la lampe. Après la Réforme, cette église paroissiale qui constitue en quelque sorte une fondation artificielle liée à la fonction décanale ne correspond sans doute pas au besoin réel d'une population qui n'a pas les moyens d'entretenir cette église dite «en masure». Cette situation entraînera l'abandon définitif de l'église et l'incorporation de la paroisse de Vuillonnex dans celle de Bernex.

## Épilogue

Dans la région genevoise, la multiplication des fouilles réalisées dans les églises rurales a favorisé l'élaboration de méthodes plus spécialement appropriées à l'étude du développement des édifices religieux, comme elle a mis à la disposition des chercheurs un cadre de référence archéologique servant de fondement à la réflexion portant tant sur la stratégie de la fouille que sur l'interprétation des résultats obtenus sur le terrain. Cependant, le problème soulevé par la datation de l'église primitive de Vuillonnex illustre bien les difficultés qui peuvent surgir lors de la mise en oeuvre d'une telle réflexion, où le raisonnement est tributaire des données fournies par ce même cadre de référence qui devient alors extrêmement contraignant.

Une première contrainte apparaît lors de la fouille du site analysé car le chercheur dirige son travail sur le terrain en fonction d'hypothèses qu'il formule à partir du corpus de ses connaissances; la récolte des données qui serviront ensuite de base pour l'étude est donc déjà orientée. De fait, l'archéologue se voit dans l'obligation de sélectionner les éléments à observer lors de la fouille en fonction des objectifs qu'il souhaite atteindre. Il serait parfaitement illusoire, sous prétexte d'objectivité, de chercher à relever de manière exhaustive la multitude des données que livrent un site: une telle attitude engendrerait inévitablement une «crise documentaire», que même les meilleurs outils informatiques ne sauraient résoudre. La deuxième contrainte se manifeste lors du passage à l'interprétation des vestiges identifiés, pour laquelle il sera fait appel au même cadre de référence archéologique et cela dans le but de retenir certaines hypothèses plutôt que d'autres.

On voit à quel point le système peut fonctionner en vase clos et figer la connaissance dans un moule pré-établi. Le moyen de sortir de cette impasse consiste à recourir à des données extérieures au cadre de référence archéologique, qui rendront possible sa remise en question afin qu'il puisse évoluer.

Dans le cas de la datation de l'église primitive de Vuillonnex, c'est tout simplement le recours systématique aux analyses radiocarbone qui a donc joué le rôle d'apport extérieur, cette datation étant fournie par des analyses physico-chimiques et non par des comparaisons d'ordre typologique. L'époque durant laquelle a été fondé ce centre religieux est de toute

première importance car elle permet de situer la naissance de cette église dans son cadre historique.

Les origines du complexe religieux de Vuillonnex peuvent donc être attribuées au IX<sup>e</sup> siècle. C'est dans un second temps, à partir du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle, que la fonction de chef-lieu de décanat se perçoit dans l'ordonnance générale du site, qui réunit une église principale, une église plus modeste contre laquelle se regroupe le cimetière, deux constructions annexes et une série importante de silos. Dès lors, l'organisation religieuse de la campagne genevoise durant l'époque carolingienne nous paraît pouvoir être approchée sous un éclairage différent. En effet, la création d'un chef-lieu de décanat en milieu rural est à mettre en relation avec la fondation de nombreuses petites églises, témoignant de l'impact causé par la réorganisation de l'Eglise carolingienne sur le paysage religieux. Malgré le manque de précision obtenue dans la datation de ces édifices ruraux, manque auquel seule la dendrochronologie pourrait suppléer, les résultats acquis à Vuillonnex semblent indiquer que ce chef-lieu de décanat est créé aux environs de l'an Mil, traduisant ainsi la volonté de l'évêque de renforcer, en instaurant cet organe de surveillance intermédiaire, sa mainmise sur les nombreuses églises récemment fondées par l'aristocratie locale.

Pour conclure, il faut bien avouer que si on possède aujourd'hui une meilleure connaissance de l'Antiquité tardive depuis les récents travaux entrepris à Genève, les temps carolingiens restent encore, dans nos régions, le parent pauvre de l'archéologie médiévale du fait de la rareté des vestiges mis au jour<sup>415</sup>. La nature de ceux-ci l'explique pour une part, s'agissant des traces ténues d'une civilisation rurale qui privilégiait l'utilisation du bois, matériau périssable par excellence. Toutefois, cette rareté pourrait aussi découler de datations inexactes ayant fait attribuer des phases carolingiennes à d'autres horizons chronologiques. Pour faire suite à ce constat et entrevoir l'avenir de façon constructive, on formulera le vœu de pouvoir développer de nouveaux programmes de recherches spécialement centrés sur les trois derniers siècles du premier millénaire afin de mettre en lumière cette époque carolingienne qui précède l'avènement de notre civilisation médiévale.

415 Ce constat est également dressé en France dans le cadre de l'archéologie funéraire où les cimetières postérieurs au VIII<sup>e</sup> siècle restent encore à étudier; voir Catteddu 2009, p. 155.

